

# ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES EPLE DANS LE CADRE DU DEPLOIEMENT DE L'ENT

## CONVENTION DE FORMATION

**Objet :** la présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre des formations en établissement liées au déploiement de l'ENT.

Entre :

Le DAFPEN, représentée par Monsieur Pierre Yves PELLEFIGUE, Directeur de la DAFPEN, 12, rue Mondran  
31400 TOULOUSE

Et le chef d'établissement :

Nom de l'établissement.....

Représenté par .....

Pour permettre l'évaluation du dispositif et la rémunération des « formateurs accompagnateurs », le chef d'établissement facilitera l'accès de la DAFPEN à toutes les informations utiles, au cours de la campagne de formation.

En fin de formation, un bilan sera établi sur la base de la fiche « Formation ENT » ci-dessous :

Il engage la responsabilité du chef d'établissement sur le service effectué par chaque « formateur accompagnateur », et permettra la rémunération selon la ventilation qu'il précisera.

### PLAN DE FORMATION ENT DE L' EPLE

#### FORMATIONS EN PRESENTIEL

Date	durée	Type du public concerné	Nombre de personnes	Nom du « formateur accompagnateur »

#### FORMATIONS EN LIGNE ET SUIVI

date	durée	Modalité (CV ou suivi)	Nombre de personnes concernées	Nom du « formateur accompagnateur »

**Proposition de rémunération par le chef d'établissement** (18 HSE au maximum par « formateur accompagnateur »)

<b>NOM DU FORMATEUR</b>	<b>NOMBRE D'HEURES EFFECTUEES</b>

**Analyse qualitative de l'impact dans l'évolution des pratiques :**

<b>Point de vue du chef d'établissement :</b>	<b>Point de vue des formateurs :</b>

Fait à .....

le .....

Signature du chef d'établissement :

Signature du Directeur de la DAFPEN :

## CAHIER DES CHARGES DU « FORMATEUR – ACCOMPAGNATEUR » des EPLE DANS LE CADRE DU DEPLOIEMENT DE L'ENT

### 1. Contexte de la formation

Il s'agit d'une aide à la prise en main et l'utilisation de la plate forme ENT. Cette formation, concerne tous les personnels de l'établissement. Elle s'appuie sur un dispositif de Formation Ouverte et A Distance qui donne une place privilégiée à l'accompagnement des stagiaires. Cela implique, un réel engagement des stagiaires dans leur formation.

### 2. Objectif de la formation,

Permettre la prise en main de la plate forme ENT pour tous les personnels, puis l'utilisation avec les élèves

### 3. Les modalités d'organisation de la formation

La formation pourra être hybride (alternant présentiel et distanciel) s'appuyant sur l'accompagnement individualisé des stagiaires. Les ressources (contenus de formation) sont mises à disposition de tous à tout moment sur une plate forme ENT.

Les parcours sont **individualisés**, tout comme le rythme de travail.

Chacun des acteurs de la formation (stagiaire, responsable d'établissement, « formateur accompagnateur ») s'engage à créer et entretenir les conditions de réussite.

- **les contenus (ressources)**

Ils sont déposés sur la plate forme ENT.

Le formateur pourra aussi utiliser les contenus bureautiques (OnLineFormaPro) mis à disposition par le pôle de compétences.

- **l'organisation dans le temps**

Le chef d'établissement établit, si nécessaire, avec l'aide du conseiller départemental DAFPEN, un plan de formation (modalités – calendrier) en concertation avec le « formateur-accompagnateur ».

En fin de mise en œuvre du plan, le chef d'établissement communiquera à la DAFPEN la liste et les modalités des formations effectuées, ainsi que son appréciation des effets.

### 4. Les missions du « formateur-accompagnateur »

**Le « formateur – accompagnateur » est au cœur du dispositif de formation, de son engagement auprès des stagiaires dépend leur réussite.**

Le « formateur-accompagnateur » doit être capable d'aider à évaluer les connaissances acquises par le stagiaire et à lui proposer un « parcours » de formation.

Le « formateur-accompagnateur » a en charge l'accompagnement et le suivi des apprenants. Cette fonction mobilise des compétences pédagogiques et relationnelles de qualité. Il participe nécessairement aux échanges entre formateurs et l'équipe de projet de l'établissement en vue d'améliorer le dispositif d'accompagnement.

Il s'engage à participer, aux formations de formateurs qui lui seront proposées dans le cadre de ce projet.

### 5. Evaluation de la formation

Elle porte sur les critères suivants :

- **la fiabilité du dispositif** : technique - le respect des engagements de chacun des acteurs
- **la faisabilité pédagogique** : les rythmes de travail - le séquençage des activités - le rythme de l'accompagnement
- **l'accompagnement** : nature et qualité des contenus des échanges
- **les effets de la formation dans l'EPL**

### 6. Rémunération

Une rémunération forfaitaire de 18 HSE au maximum, pour chaque « formateur-accompagnateur » est proposée pour ces actions.